



République Française  
Département MAYENNE  
**Commune de La Roë**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15/19/2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

L'an deux mil vingt et un, quinze septembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le trente août deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le trente août deux mil vingt et un.

**Étaient présents :** Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, M. CHARRON Martial, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M. PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice

**A été nommé secrétaire :** Sylvain DERSOIR

**Délibération 2021- 26 : Mesures compensatoires Valorem**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éolien de Rose des vents, sur la commune de Fontaine-Couverte, des mesures en faveur du paysage avaient été prévues dans le cadre de l'étude d'impact. L'une de ces mesures vise à planter des arbres aux abords de l'abbaye de la Roë permettant ainsi d'améliorer l'intégration du parc éolien et de valoriser le site de l'abbaye de La Roë.

Les plantations seront moins importantes que prévu car il a été décidé de ne pas réaliser de plantation le long de la RD25 et de maintenir la haie basse existante en l'état. Ainsi sur les 740 mètres prévues dans l'étude d'impact, 225 mètres environ ne seront pas plantés.

Il a été proposé à la commune de la Roë d'affecter le budget initialement prévu pour ces plantations qui ne seront pas réalisées à la création d'un éclairage public basse consommation pour la mise en valeur de l'extérieur de l'abbaye de La Roë. Ce projet a été réalisé au cours de l'année 2020 et financé par la commune de La Roë pour un montant global de 80 000 €.

L'installation d'un éclairage public basse consommation concourt en effet à la mise en valeur de l'extérieur de l'Abbaye de La Roë et, par-là, à l'amélioration du cadre de vie local. En outre, ce projet s'inscrit dans la philosophie de la Société et du groupe Valorem de s'engager pour une transition énergétique, via notamment une approche sobre et efficace des modes de consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'offre de concours proposée par la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, dont le montant est de 10 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme  
Le 22/09/2021  
Le Maire  
Gaétan CHADELAUD

